



Soixante-treizième session  
Hyderabad (Inde, 8 et 9 juillet 2004)  
Point 6 d) de l'ordre du jour provisoire

**SUIVI DE LA TRANSFORMATION DE L'ORGANISATION EN INSTITUTION**  
**SPÉCIALISÉE DES NATIONS UNIES**

**d) Sigle de l'Organisation mondiale du tourisme**

**Note du Secrétaire général**

Dans le présent document, le Secrétaire général soumet au Conseil une proposition de modification du sigle de l'Organisation mondiale du tourisme en langue anglaise.

## SUIVI DE LA TRANSFORMATION DE L'ORGANISATION EN INSTITUTION SPÉCIALISÉE DES NATIONS UNIES

### d) Sigle de l'Organisation mondiale du tourisme

1. Il est patent que l'Organisation mondiale du tourisme souffre dans son identification, de la confusion de sigles existant, en langues anglaise et russe, avec l'Organisation mondiale du commerce. C'est un problème dont nous n'avons pas la paternité, ni la responsabilité. En effet, lorsque à la fin du Cycle de l'Uruguay, au moment où est apparue la possibilité de transformer l'ancien GATT en une nouvelle institution, nous nous étions, en temps utile, enquis du risque que cette organisation naissante puisse adopter un sigle prêtant confusion avec celui de la nôtre.

2. Nous nous sommes rapprochés, dans un premier temps, de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, à Genève, laquelle nous a indiqué que nous étions tout-à-fait protégés contre toute initiative provenant du secteur privé, mais pas dans le cas d'une émanant d'une autre organisation internationale. Il existe en la matière des précédents, même s'ils ne se réfèrent pas exactement au sigle d'une organisation, comme par exemple lorsque l'Union européenne a adopté le même drapeau et le même hymne – même si l'on peut considérer que celui-ci appartient au patrimoine de l'humanité – que le Conseil de l'Europe, lequel en avait été fort marri.

3. Dans un deuxième temps, nous nous étions rapprochés du Directeur général et du Conseiller juridique du GATT, qui nous avaient assuré, par écrit, que tout serait fait pour éviter d'introduire une confusion au niveau des sigles respectifs des deux institutions.

4. Néanmoins, c'est au cours de la dernière séance de négociations du Cycle de l'Uruguay que la transformation du GATT a été acquise, après que les Etats-Unis d'Amérique longtemps réticents, s'y soient ralliés. Et c'est sur proposition de la délégation américaine que le nom de « *World Trade Organization* » et donc le sigle « *WTO* » a été retenu, sans que le Directeur général du GATT ni son Conseiller juridique ne puissent intervenir. De nombreuses autres appellations, et donc de sigles, avaient été suggérés pour éviter cette confusion, sans avoir pu malheureusement être pris en considération.

5. Il est à noter que cette confusion inhérente à la communauté de sigles existe en langue anglaise et en langue russe, mais n'existe ni en espagnol ni en français. Cependant, pour des raisons évidentes, le problème de la langue anglaise est naturellement déterminant. Il est à noter également que, parmi les responsables des administrations nationales de tourisme ou de l'industrie touristique, l'OMT est parfaitement bien identifiée et que l'acronyme est compris comme se rapportant à notre Organisation. Mais il n'en est pas de même dans d'autres secteurs que celui du tourisme, comme par exemple la presse, les décideurs publics ou les responsables économiques en général.

6. Diverses suggestions ont été avancées pour remédier à cet inconvénient, soit en accolant le sigle français ou espagnol au sigle anglais, distinguant ainsi « *WTO/OMC* » de « *WTO/OMT* ». Une autre suggestion, qui est d'ailleurs utilisée dans la pratique du Secrétariat des Nations Unies, est celle d'écrire *WTO (Trade)* et *WTO (Tourism)*. Ces solutions ne paraissent pas répondre véritablement au problème posé. Il est en effet difficile d'attendre que l'Organisation mondiale du commerce se désigne elle-même en suivant l'une ou l'autre de ces méthodes. De même, il est illusoire d'espérer que la presse, qui est maintenant extrêmement familiarisée avec le sigle *WTO* pour désigner l'Organisation mondiale du commerce change de pratique.

7. Dans ces conditions, et pour éviter de demeurer dans la confusion, et bien qu'il ne semble pas logique, ni équitable, que ce soit à notre Organisation de faire des efforts dans ce sens compte tenu de son antériorité, il apparaît que la seule voie possible serait pour l'OMT de modifier son sigle en langues anglaise et russe. Il n'y a pas de nécessité en effet de changer notre sigle en espagnol ou en français.

8. La transformation de l'Organisation mondiale du tourisme en institution spécialisée dans la mesure où elle renforce notre relation avec le système, permet d'envisager la solution de nous désigner nous-mêmes par le sigle « *UNWTO* ». Le sigle en langue russe serait la transcription de « *UNWTO* » en caractères cyrilliques. Il est à noter que l'Organisation mondiale du commerce appartient également au système des Nations Unies au sens large, mais qu'elle n'y bénéficie que de la qualité d'« agence apparentée » qui était d'ailleurs celle de l'Organisation mondiale du tourisme avant sa propre transformation.

9. Le Secrétaire général soumet donc cette proposition à la considération du Conseil. Elle lui semble présenter l'avantage de mettre l'accent sur la liaison nouvelle et plus patente que celle de l'Organisation mondiale du commerce avec les Nations Unies elles-mêmes. Cette solution serait équivalente à celles déjà adoptées par quelque soixante-quinze autres institutions ou organes des Nations Unies, comme par exemple, l'« *UNESCO* », l'« *UNIDO* », l'« *UNCTAD* », l'« *UNDP* » le « *UNEP* », etc.

10. Nous comprenons de l'avis du Conseiller juridique des Nations Unies à ce sujet (joint au présent document), qu'il n'y aurait pas d'objection à ce que – au moins en langue anglaise – nous utilisions le sigle « *UNWTO* ». Par courtoisie, cependant, le Secrétaire général a cru devoir, avant tout autre initiative, approcher le Secrétariat de l'OMC pour connaître son sentiment sur l'adoption du sigle « *UNWTO* ». L'OMC nous a fait savoir qu'elle nous serait reconnaissante si nous pouvions procéder à cette transformation de notre propre sigle et préserver ainsi les deux organisations des inconvénients qui résultent de la confusion actuelle des désignations.

11. Si le Conseil était d'accord sur ce point, l'autorisation correspondante devrait être demandée au Secrétaire général des Nations Unies, conformément à l'avis du Conseiller juridique des Nations Unies.



**A N N E X E**

*TRADUCTION DE L'ANGLAIS*

**Note à M. Rafeuddin Ahmed**

**Objet : utilisation du sigle de l'Organisation mondiale du tourisme**

Je vous écris au sujet de la question que vous avez soulevée lors de notre conversation téléphonique du 6 février dernier. Vous m'avez parlé des difficultés que connaît l'Organisation mondiale du tourisme lors de l'utilisation de son sigle anglais (WTO), étant donné que, dans cette langue, l'Organisation mondiale du commerce a le même sigle. À ce propos, vous m'avez demandé s'il serait possible pour votre Organisation de mettre les lettres « UN » au début de son sigle anglais de telle sorte que ce dernier deviendrait « UNWTO ».

En réponse à votre demande, je vous prie de prendre note du fait que l'utilisation du nom des Nations Unies et de son abréviation est réglementée par la résolution 92 (I) que, lors de sa première session, l'Assemblée générale a adoptée le 7 décembre 1946. Conformément au paragraphe a) de cette résolution, le « nom de "Nations Unies" ainsi que [...] l'abréviation de ce nom en lettres initiales » ne peuvent être employés par d'autres organismes qu'avec l'autorisation expresse du Secrétaire général. Aux termes de cette résolution, il est demandé aux États Membres des Nations Unies de prendre toutes mesures appropriées d'ordre législatif ou autres, jugées nécessaires, pour faire respecter ses dispositions. Conformément à la pratique établie, c'est le Conseiller juridique qui, au nom du Secrétaire général, répond aux demandes concernant l'emploi du nom et du sigle des Nations Unies.

Il découle de ce qui précède que, si votre Organisation décidait d'utiliser les initiales « UN » dans son sigle anglais, il lui faudrait faire parvenir, pour examen, une demande à cette fin au Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'ONU. Comme l'Organisation mondiale du tourisme a obtenu le statut d'institution spécialisée et que les initiales « UN » sont employées dans le sigle de deux institutions spécialisées, à savoir l'UNESCO et l'UNIDO (ONUDI), je suis fermement convaincu que pareille demande serait accueillie favorablement.

(signature)  
Ralph Zacklin  
20 février 2004

